VILLAGE DE CAP-PELÉ

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE DU 8 AOÛT 2022

Présents : Serge Léger, maire
Yvonne Leblanc, maire-adjointe
Rachel Boudreau, conseillère
Wendy Bourque, conseillère
Éric LeBlanc, conseiller
Louis Léger, conseiller
Stéphane Dallaire, greffier

Ouverture de la réunion à 19h00. (9 personnes présentes).

2022-100 Proposé par Louis Léger, appuyé de Yvonne LeBlanc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec ajout 9.4 résolution pour eau potable.

ADOPTÉE

Divulgation d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt.

2022-101 Proposé par Yvonne LeBlanc, appuyé de Éric LeBlanc que le procès-verbal de la réunion publique du 6 juin 2022 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-102 Proposé par Louis Léger, appuyé de Rachel Boudreau que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 20 juin 2022 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

La maire, Serge Léger, fait son rapport de président du mois de juillet 2022.

Pétitions, présentation et délégation.

Le chef pompier, Ronald Cormier, procède à la présentation du rapport du Service d'incendie du mois de juin et juillet 2022.

2022-103 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé de Yvonne LeBlanc que le rapport du Service d'incendie du mois de juin 2022 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-104 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé de Louis Léger que le rapport du Service d'incendie du mois de juillet 2022 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Justin Gift fait la présentation pour le rezonage à Pierre LeBlanc.

Justin Gift fait la présentation pour l'arrêté No A-005-10Z.

Justin Gift fait la présentation pour le rezonage à Mario Cormier.

Comité de récréation et loisirs, présidente Yvonne LeBlanc.

Comité du tourisme, promotion, développement économique et social, présidente, Rachel Boudreau.

2022-105 Proposé par Rachel Boudreau, appuyé de Yvonne LeBlanc que la municipalité abroge la résolution 2022-45 qui indiquait que la municipalité allait signer une entente avec l'Auberge Ste-Thérèse.

CONSIDÉRANT QUE l'Auberge Ste-Thérèse a fait une demande pour que la municipalité les aide avec l'achat du terrain pour le projet de construction de 12 unités de logement abordable;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal voit l'importance de supporter ce projet dans le but de remplir un besoin immédiat de logement abordable;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a accepté de faire un octroi de 10 000$ afin d'aider avec l'achat du terrain;

Le comité pourra faire une autre demande une fois que la construction sera débutée pour voir si la municipalité veut les aider davantage.

ADOPTÉE

2022-106 Proposé par Rachel Boudreau, appuyé de Wendy Bourque que le conseil municipal permette aux propriétaires du vieux Centre Communautaire d'utiliser le bâtiment jusqu'au 30 novembre 2022 dans le but d'héberger temporairement les nouveaux arrivants.

Considérant que les propriétaires du vieux Centre Communautaire souhaiteraient à nouveau d'héberger les nouveaux arrivants jusqu'à la fin de novembre 2022.

ADOPTÉE

Comité des finances et d'environnement, présidente Wendy Bourque.

Conseillère Wendy Bourque fait la présentation du rapport financier de la municipalité du mois de mai 2022.

2022-107 Proposé par Wendy Bourque, appuyé de Louis Léger que le rapport financier au 31 mai 2022 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-108 Proposé par Wendy Bourque, appuyé de Yvonne LeBlanc que le rapport financier au 30 juin 2022 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-109 Proposé par Wendy Bourque, appuyé de Rachel Boudreau que la municipalité de Cap-Pelé demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter en vue d'une dépense en capital pour la durée et la somme suivante :

Fin	- Service d'urbanisme
Somme	- 300 000.00$
Durée	- 15 ans

ADOPTÉE

Comité d'urbanisme et sécurité publique, président Éric LeBlanc.

Le maire demande au secrétaire-greffier s'il a reçu des objections écrites concernant la demande de rezonage. Le secrétaire-greffier précise qu'il n'existe aucune objection écrite envers le projet d'arrêté.

Serge Léger demande à trois reprises s'il y a des objections de la salle pour la demande de rezonage. _0_ objection(s) de la salle.

2022-110 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé de Wendy Bourque qu'on fasse la première lecture par titre de l'arrêté municipal No A-005-23Z, **ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ MUNICIPAL NO A-005 DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

Conseiller Éric LeBlanc fait la première lecture par titre de l'arrêté municipal No A-005-23Z, **ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ MUNICIPAL NO A-005 DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

2022-111 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé de Yvonne LeBlanc que l'on accepte la première lecture par titre de l'arrêté municipal No A-005-23Z.

ADOPTÉE

2022-112 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé de Louis Léger qu'on fasse la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal No A-005-23Z, **ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ MUNICIPAL NO A-005 DU VILLAGE DE CAP-PELÉ**.

ADOPTÉE

Conseiller Éric LeBlanc fait la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal No A-005-23Z, **ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ MUNICIPAL NO A-005 DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

2022-113 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé de Rachel Boudreau que l'on accepte la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal No A-005-23Z.

ADOPTÉE

2022-114 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé de Yvonne LeBlanc que la municipalité envoie une lettre aux propriétaires de chalets dans le Parc de l'Aboiteau dans le but de les inviter à une réunion le 12 septembre 2022 pour discuter des changements à l'arrêté municipal A-005-10Z

ADOPTÉE

2022-115 Proposé de Éric LeBlanc, appuyé de Yvonne LeBlanc de faire la résolution du Conseil concernant la publication des avis en vertu de l'article 111.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a décidé par voie de résolution d'adopter un arrêté modifiant le plan rural du Village de Cap-Pelé.

Le but de la modification est de :

Rezoner le terrain identifié par le numéro 70576855 situé sur le chemin Bas-Cap-Pelé, à Cap-Pelé, de la zone développement

Industries légères (IL) à la zone résidentielle (R) afin de changer une portion de la propriété pour permettre une habitation multifamiliale de 3 unités.

CONSIDÉRANT QUE l'article 111 de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés;

IL EST RÉSOLU QUE:

a) soit rédigé en un arrêté modifiant l'arrêté du plan rural du Village de Cap-Pelé ;

b) le greffier se charge au nom et pour le compte du Conseil, de faire publier dans les délais prescrits par l'article 111, les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(1)b)ii) de la Loi sur l'urbanisme;

c) l'audience publique pour recevoir les objections au projet d'arrêté soit fixée au 3 octobre 2022 dans la salle du Conseil de Cap-Pelé, N.-B., à 19h00.

ADOPTÉE

2022-116 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé de Louis Léger de faire une résolution du Conseil demandant l'avis de la Commission de services régionaux du Sud-est.

CONSIDÉRANT QUE l'article 110 de la Loi sur l'urbanisme prescrit que le Conseil doit demander par écrit l'avis écrit de la Commission de services régionaux du Sud-est préalablement à l'adoption d'un projet d'arrêté;

IL EST RÉSOLU QUE le greffier demande par écrit à la Commission de services régionaux du Sud-est de donner au Conseil son avis écrit sur le projet d'arrêté portant sur la demande en donnant une extension jusqu'au 3 octobre 2022.

ADOPTÉE

2022-117 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé de Rachel Boudreau qu'attendu que la municipalité a accepté en 2019 le plan de lotissement nommé Gaudet Subdivision selon la recommandation de la Commission Services régionaux Sud-est;

Attendu que le promoteur a installé 13 mini-maisons au courant des deux dernières années ce qui a été bénéfique à la communauté où il a un manque de logement;

Attendu que la charrue pour le déblaiement de la neige utilise sans difficulté les ronds-points temporaires;

Il est résolu que la municipalité accepte de transférer le lot 19-16 ayant le NID 70651948 dans le but d'accommoder une mini-maison.

ADOPTÉE

2022-118 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé de Wendy Bourque que la municipalité dépose les montants d'argent venant de la loterie dans le fond de réserve pour le Service d'incendie.

Considérant que le Service d'incendie fait partie de la loterie pour les pompiers.

ADOPTÉE

Comité de la gouvernance et d'infrastructures, président, Louis Léger.

2022-119 Proposé par Louis Léger, appuyé de Wendy Bourque que la réunion soit levée.

ADOPTÉE

Serge Léger Maire	Stéphane Dallaire Greffier